



Si on chantait...

EXCLUSIF Une chorale dans chaque collège et dans chaque école d'ici à la rentrée 2019. C'est ce qu'annonceront ce matin les ministres de l'Éducation et de la Culture, avec un budget de 20 M€.

PAR MAGUELONE BONNAUD

UNE VRAIE RENTRÉE des classes en musique, c'est possible ? C'est en tout cas le pari des ministres de l'Éducation et de la Culture, Jean-Michel Blanquer et Françoise Nyssen, qui annonceront ensemble ce matin, dans un collège parisien, un plan chorales ambitieux. Objectif : offrir à la rentrée prochaine aux élèves des 7 000 collèges de France l'opportunité de chanter dans une chorale.

Pas d'obligation pour les adolescents : comme le latin, ces deux heures hebdomadaires seront optionnelles. « Mais c'est la première fois que le chant choral entre dans les programmes, se félicite le ministère de l'Éducation. Et que l'on fait accéder une pratique artistique à ce statut-là d'enseignement. »

Les écoliers seront également concernés. Mais là, l'État se donne deux ans avant que les 53 000 écoles élémentaires ne soient toutes dotées d'une chorale. Pour résumer, à la rentrée 2019, les quelque 60 000 écoles et collèges de France devraient tous être en mesure de faire chanter leurs classes. Les lycées professionnels seront également concernés.

L'IDÉE EST QUE LA CHORALE PONCTUE LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

A cet effet, pour la seule année 2018, le gouvernement a débloqué 20 M€. Seront sollicités les conservatoires, les écoles de musique et les associations afin qu'ils délèguent des professionnels de la musique. « L'idée est de faire entrer durablement la culture dans les écoles », insiste Françoise Nyssen.

Jean-Michel Blanquer, lui, mise sur les chorales pour « permettre aux élèves de prendre confiance en eux et en leur réussite ». Le chant, vecteur d'épanouissement ? « La polyphonie développe l'écoute de l'autre, favorise l'entraide, la collaboration.

Dans ce monde où le lien social se délite, il faut du collectif », applaudit Anne-Isabelle, professeur d'éducation musicale au collège Valmy, à Paris, qui monte cette année avec 30 élèves de 6^e et de 5^e la comédie musicale « Les Trois Mousquetaires ». Et l'en-

LES HYMNES ET LE RÉPERTOIRE CLASSIQUE, C'EST LE SOCLE DE LA CULTURE

ALAIN, INSTITUTEUR À PARIS (XIX^e)

seignante de se réjouir de cette initiative « qui va à contre-courant de l'air du temps, de *The Voice* et de la compétition. Au lieu de miser sur la seule réussite individuelle, la chorale fait progresser ensemble ».

Que vont chanter nos enfants ? Une grande liberté sera donnée au chef de chœur, mais le répertoire devra compter 20 % de morceaux classiques, comme du Mozart ou du Britten, des chansons populaires comme celles de Barbara, Brel ou Piaf, et des hymnes comme « la Marseillaise » ou « l'Ode à la joie ». L'idée étant que la chorale ponctue la vie de l'établissement, de la rentrée jusqu'à un festival des chorales scolaires qui aurait lieu en juin. Et pourquoi ne pas imaginer que les chœurs d'enfants participent dans leur ville aux commémorations nationales comme les 11 Novembre et 8 Mai ?

Instituteur du XIX^e arrondissement parisien, Alain approuve : « Les hymnes ou le répertoire classique, c'est le socle de la culture, un dénominateur commun. Comme les poésies de Victor Hugo ou Prévert. » Seule inquiétude de ce professeur des écoles, qui voit dans la chorale « la joie, la communication, le partage » : « Que ce dispositif ne soit élitiste. » Sa collègue du collège Valmy a le même souci : « Le caractère facultatif de l'option au collège risque de ne pas favoriser la mixité sociale ni la mixité filles-garçons. »

Gennevilliers (Hauts-de-Seine), le 4 septembre. Les élèves de 6^e du collège Guy-Môquet avaient fait leur rentrée en musique. En septembre prochain, les 7 000 collèges de France devront se doter d'une chorale, et les écoles élémentaires, dans deux ans.



► 11 décembre 2017 - N°22789

